



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

CL/199/SR.1  
9 janvier 2017

# Compte rendu du Conseil directeur

**199<sup>ème</sup> session**

**24 et 27 octobre 2016**

**Genève (*Centre international de Conférences de Genève*)**

## Ordre du jour

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour (CL/199/A.1 et A.2) .....	4
2. Approbation du compte rendu de la 198 <sup>ème</sup> session du Conseil directeur (CL/198/SR.1) ..	4
3. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP (CL/199/3a)-P.1) .....	4
b) Situation de certains parlements .....	4
c) Statut d'observateur .....	6
4. Rapport du Président	
a) Sur ses activités depuis la 198 <sup>ème</sup> session du Conseil directeur (CL/199/4a)-R.1) ...	6
b) Sur les activités du Comité exécutif .....	7
5. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 198 <sup>ème</sup> session du Conseil directeur	
a) Rapport oral du Secrétaire général .....	7
b) Journée internationale de la démocratie (CL/199/5b)-R.1) .....	7
c) Dernières informations sur les archives de l'UIP (CL/199/5c)-R.1) .....	8
6. Situation financière de l'UIP (CL/199/6-R.1) .....	9
7. Projet de programme et de budget pour 2017 (CL/199/7-P.1) .....	10
8. Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 (CL/199/8-P.1) .....	11
9. Coopération avec le système des Nations Unies (CL/199/9-R.1) .....	8
10. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP	
a) Séminaire régional (Europe centrale et Europe de l'Est) sur le thème <i>Les parlements et la mise en œuvre des Objectifs de développement durable</i> (CL/199/10a)-R.1) ..	11
b) Séminaire régional sur le thème <i>Harmoniser les synergies pour des actions parlementaires d'envergure contre la traite et le travail des enfants et renforcer la coopération Sud-Sud et triangulaire</i> (CL/199/10b)-R.1) .....	11
c) Réunion parlementaire dans le cadre de l'Assemblée mondiale de la Santé (CL/199/10c)-R.1) .....	12
d) Table ronde sur l'eau (pour la région du Moyen-Orient) (CL/199/10d)-R.1) .....	12
e) Réunion parlementaire à l'occasion de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida (CL/199/10e)-R.1) .....	12
f) Session annuelle 2016 de la Conférence parlementaire sur l'OMC (CL/199/10f)-R.1) ..	12
g) Conférence mondiale sur l'e-Parlement (CL/199/10g)-R.1) .....	13
h) Séminaire interrégional sur le renforcement des capacités parlementaires et la poursuite de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (CL/199/10h)-R.1) .....	13
i) Réunion officielle en marge du Forum politique de haut niveau sur le développement durable sur le thème <i>Mobiliser les parlements en faveur des ODD</i> (CL/199/10i)-R.1) .....	13
j) Sommet mondial des Présidentes de parlement .....	13
11. Activités des organes pléniers et comités spécialisés	
a) Forum des femmes parlementaires (CL/199/11a)-R.1) .....	14
b) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/199/11b)-R.1, R.2 et P.1) ..	14
c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/199/11c)-R.1 et P.1) .....	17
d) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (CL/199/11d)-R.1, P.1 et P.2) .....	18
e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/199/11e)-R.1) .....	19
f) Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (CL/199/11f)-R.1) .....	19
g) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (CL/199/11g)-R.1) .....	20

	<u>Page(s)</u>
12. 136 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (Dhaka, 1 <sup>er</sup> – 5 avril 2017) .....	20
13. Prochaines réunions interparlementaires (CL/199/13-P.1)	
a) Réunions statutaires .....	21
b) Réunions spécialisées et autres .....	22
14. Nomination de deux Vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2017 (CL/199/14-P.1 et P.2) .....	22
15. Elections au Comité exécutif (CL/199/15-P.2 à P.4) .....	22
16. Autres questions .....	8, 23

# Première séance

Lundi 24 octobre 2016

*La réunion est ouverte à 9 h 25 sous la conduite du Président de l'Union interparlementaire (UIP), M. S. Chowdhury (Bangladesh).*

## Point 1 de l'ordre du jour

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** (CL/199/A.1 et A.2)

**Mme M. Ionova (Ukraine)** dit que sa délégation a demandé l'inscription d'un point distinct à l'ordre du jour relatif à la date et au lieu de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire.

**Le Président** indique que la date et le lieu des sessions suivantes de l'Assemblée seront abordés au point 13 de l'ordre du jour.

**L'ordre du jour est adopté.**

## Point 2 de l'ordre du jour

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 198<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR** (CL/198/SR.1)

**Le compte rendu de la 198<sup>ème</sup> session du Conseil directeur figurant dans le document CL/198/SR.1 est approuvé.**

## Point 3 de l'ordre du jour

### **QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR**

#### **a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP** (CL/199/3a)-P.1)

**Le Président** dit que le Secrétariat a reçu une demande de réaffiliation officielle du Parlement du Swaziland, reproduite dans le document CL/199/3a)-P.1. Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette demande et admettre le Parlement du Swaziland, qui sera donc le 171<sup>ème</sup> Membre de l'UIP.

**M. M. Khumalo (Swaziland)** remercie le Conseil directeur d'avoir approuvé la demande de réaffiliation de son Parlement à l'UIP et le Secrétaire général, de l'avoir soutenu dans cette démarche. Regrettant la longue absence du Swaziland à l'Organisation, il renouvelle l'engagement de son parlement à respecter, à l'avenir, les obligations découlant de son adhésion. Sa délégation est résolue à participer activement aux travaux de la 135<sup>ème</sup> Assemblée.

**Le Conseil directeur approuve la demande de réaffiliation du Parlement du Swaziland.**

#### **b) Situation de certains parlements**

**Le Secrétaire général** dit que l'Organisation prend diverses mesures pour favoriser les nouvelles affiliations et réaffiliations. La République centrafricaine – qui s'emploie actuellement à se doter d'institutions permanentes de gouvernance et où se tiendront prochainement des élections sénatoriales – et les îles Marshall devraient bientôt soumettre une demande de réaffiliation.

Le Comité exécutif prend note des événements au Burundi, où la situation des droits de l'homme est particulièrement préoccupante, et forme l'espoir que le Parlement du Burundi s'attachera à promouvoir un dialogue inclusif et à réduire les tensions. De même, au Cambodge, les tensions s'intensifient ; le Comité demande à la délégation cambodgienne de lui donner

l'assurance que les parties travailleront ensemble dans un esprit de dialogue et que les cas dont est actuellement saisi le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP seront réglés.

En République démocratique du Congo, la question de savoir si le Président de la République peut briguer un troisième mandat est source de nombreux conflits. L'agitation s'aggrave, en particulier à Kinshasa, et a déjà fait plusieurs morts. Le Comité exécutif appelle à la retenue et à la poursuite du dialogue pour régler le conflit politique. Toutes les parties sont encouragées à travailler ensemble pour que le processus électoral se déroule dans le calme.

Quant à la situation en Erythrée, l'UIP n'a guère eu de contacts avec le Parlement, malgré les efforts qu'elle a déployés, notamment pour résoudre le cas des parlementaires érythréens dont le Comité des droits de l'homme des parlementaires est saisi. Elle s'attache à promouvoir le dialogue en cherchant à s'appuyer sur les pays qui ont de bonnes relations avec l'Erythrée.

Malgré l'assistance technique qui lui a été apportée, le Parlement de la Guinée-Bissau est toujours le théâtre de luttes intestines et de tensions. L'UIP suit la situation de près et poursuit le dialogue avec le Président de l'Assemblée nationale, qui assistera à la 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP.

Des progrès ont été réalisés à Haïti, où des élections parlementaires et présidentielles devaient avoir lieu. Malheureusement, l'ouragan Matthew a frappé l'île et les élections ont été reportées. Le Comité exécutif gardera la situation à l'examen.

Peu de progrès ont été accomplis en Libye, où la situation est tout à fait particulière puisqu'il y a deux parlements. L'UIP reconnaît le Parlement de Tobrouk. Le Comité exécutif lui gardera son soutien et exprime l'espoir que la crise pourra être résolue.

Des combats ont éclaté au Soudan du Sud malgré un accord de paix, et le Vice-Président est de nouveau en exil. Le Comité exécutif se tiendra informé de la situation et fera rapport aux organes directeurs en temps voulu.

En dépit des difficultés, la situation en Somalie est revenue à la normale : la constitution des deux Chambres du Parlement est en cours et des élections présidentielles sont prévues. Il faut se féliciter d'une telle évolution.

En République arabe syrienne, des élections ont eu lieu en avril 2016 et un nouveau parlement a été mis en place, présidé par une femme. Le Comité exécutif prend note de ces progrès mais se dit gravement préoccupé par la crise que traverse le pays. Il recommande à l'UIP de continuer à suivre la situation et de s'engager avec toutes les parties au conflit et examine la manière dont l'Organisation pourrait contribuer au règlement du différend.

Depuis 2014, la Thaïlande vit une situation d'incertitude politique. Une feuille de route a été mise en place, qui conduira à des élections à la fin de 2017, et une nouvelle constitution devrait être promulguée. La récente disparition du roi ne devrait pas compromettre la mise en œuvre de la feuille de route sur la voie de la démocratie.

La Turquie connaît une période de turbulences depuis la tentative de coup d'Etat de juillet 2016, qui a entraîné des pertes en vies humaines. Dans une déclaration, l'UIP a condamné fermement toute tentative de s'emparer du pouvoir par la violence. Une mission d'assistance technique a été dépêchée dans le pays et l'Organisation se tient informée de la situation.

**Le Président** dit qu'il s'est rendu à Ankara la même semaine et a engagé des discussions constructives avec le Président de la Grande Assemblée nationale de Turquie et avec les commissions parlementaires sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme. Il a insisté sur les préoccupations de l'UIP concernant les droits de l'homme des parlementaires. Il y a non seulement eu une tentative de coup d'Etat, mais aussi une attaque contre le Parlement qui, comme telle, porte atteinte à la démocratie et aux libertés fondamentales du peuple turc. Immunité ne doit certes pas rimer avec impunité, mais il n'est pas acceptable que l'immunité parlementaire soit purement et simplement supprimée. L'UIP restera engagée dans un dialogue avec les autorités turques.

**Le Secrétaire général** rappelle que, à sa session précédente, le Conseil directeur avait consenti à ce qu'une mission soit dépêchée en République bolivarienne du Venezuela pour examiner la situation politique générale y compris la situation des droits de l'homme, et évaluer comment l'UIP pourrait contribuer à résoudre la crise. Cette mission n'a pas encore eu lieu, notamment en raison d'obstacles logistiques. Une mission préliminaire a été menée par le Secrétaire général qui a informé le Comité exécutif de la crise politique et économique, et de l'impasse institutionnelle entre le Parlement dominé par l'opposition et le Gouvernement. Il a rencontré le Président et le Vice-Président de la République, le Président du Parlement, la communauté diplomatique et des membres de la société civile. Il s'agit d'une situation éminemment politique qui a des répercussions sur le bien-être du peuple vénézuélien. La seule solution pour sortir de l'impasse serait que les deux parties ouvrent un dialogue sous l'égide de

l'UNASUR, organisme régional, avec l'appui de l'ancien Premier Ministre espagnol, José Luis Rodríguez Zapatero.

Enfin, le Yémen est en proie à une crise depuis 2012 ; il a été difficile de garder le contact avec les autorités parlementaires. Ces dernières semaines, les échanges se sont améliorés et la présence d'une délégation du Yémen à la 135<sup>ème</sup> Assemblée sera l'occasion d'engager le dialogue, dans le droit fil des efforts qu'a déployés l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le Yémen.

**Le Président** déclare que l'UIP continuera de suivre la situation dans tous les pays évoqués en poursuivant des consultations avec les autorités parlementaires et, en favorisant autant que possible le dialogue. Lorsque l'UIP s'engage dans la promotion du dialogue et de la discussion, elle le fait dans le respect des cadres qui ont été établis, notamment avec l'apport des entités des Nations Unies et dans le contexte des résolutions de l'ONU. L'UIP se doit de protéger ses Parlements membres et s'engage à être à leurs côtés pour relever les défis qui se posent à eux en favorisant la paix par le dialogue.

#### **Le Conseil directeur prend note du rapport sur la situation de certains parlements.**

##### **c) Statut d'observateur**

**Le Président** annonce qu'aucune demande de statut d'observateur n'a été reçue.

#### Point 4 de l'ordre du jour

### **RAPPORT DU PRESIDENT**

#### **a) Sur ses activités depuis la 198<sup>ème</sup> session du Conseil directeur (CL/199/4a)-R.1)**

**Le Président** présente un résumé de son rapport sur les activités qu'il a menées depuis la 198<sup>ème</sup> session du Conseil directeur (CL/199/4a)-R.1). L'UIP organise une série de séminaires régionaux pour promouvoir les Objectifs de développement durable (ODD), dont deux ont déjà eu lieu, un dans la région de l'Asie du Sud-Est, à Dhaka (Bangladesh) et l'autre dans la région de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, à Bucarest (Roumanie). Ces séminaires ont été pour lui l'occasion de rencontrer des chefs d'Etat et de discuter de l'importance des partenariats multisectoriels dans la réalisation de l'Objectif 16, relatif à la gouvernance. Depuis l'adoption de l'Accord de Paris, le Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques a été élaboré pour aider les parlementaires à traduire leurs paroles en actes. Le Président s'est rendu en Fédération de Russie pour discuter de la diplomatie parlementaire et a participé à une séance de l'Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants.

Au nombre des autres visites, il s'est rendu au Koweït, où il s'est entretenu avec le Président de l'Assemblée nationale des moyens de renforcer la coopération et a été reçu par le Parlement de la Lituanie à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance du pays. Il a également assisté aux délibérations de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York et à l'adoption de sa résolution 70/298 intitulée *Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire*, dont 77 pays se sont portés coauteurs. La résolution pourrait inspirer les parlements nationaux qui voudraient prendre contact avec les organismes des Nations Unies présents dans leur pays. Le nouvel Accord de coopération entre l'UIP et l'ONU définit le cadre d'une collaboration accrue au niveau institutionnel entre les deux Organisations. A New York, le Président de l'UIP a aussi participé à une réunion sur l'initiative "Chaque femme, chaque enfant", qui encourage l'investissement dans la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, de sorte qu'ils fassent plus que survivre et puissent prospérer et transformer la société.

Le Président s'est également rendu au Kazakhstan pour parler de la non-prolifération nucléaire. Le Kazakhstan, qui a fermé le plus important site d'essais nucléaires au monde et renoncé à son arsenal nucléaire, est un exemple parfait des progrès qui peuvent être réalisés vers un monde sans armes nucléaires. Enfin, il a pris la parole devant le Congrès du Bureau international de la paix. Le Bureau a vu le jour à la même époque que l'UIP, l'un axant ses activités sur la paix, l'autre sur la démocratie. Les liens entre la démocratie et la paix étant de plus en plus évidents, les deux entités s'emploieront à renforcer leur coopération.

**Le Conseil directeur prend note du rapport du Président.**

**b) Sur les activités du Comité exécutif**

**Le Président** dit que le Comité exécutif s'est réuni pendant un jour et demi immédiatement avant la session actuelle du Conseil directeur et a tenu des discussions fructueuses. Il se réunira à nouveau pendant l'Assemblée et fera rapport sur ses travaux à la dernière séance de la session du Conseil directeur. Ses délibérations et recommandations sur les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil directeur seront présentées au titre des différents points.

Point 5 de l'ordre du jour

**RAPPORT INTERIMAIRE DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DE L'UIP  
DEPUIS LA 198<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR**

**a) Rapport oral du Secrétaire général**

**Le Secrétaire général**, présentant le rapport intérimaire sur ses activités depuis la 134<sup>ème</sup> Assemblée à Lusaka, dit que le Secrétariat s'est employé à améliorer la visibilité de l'UIP sur la scène internationale, à la rendre plus accessible pour ses partenaires de la communauté internationale, les Parlements membres et les visiteurs et aussi ouverte et transparente que possible. Les efforts de promotion de l'égalité des sexes se poursuivent autour de trois axes : suivi de la participation des femmes à la vie politique, augmentation du nombre de femmes parlementaires et protection des femmes contre la violence. L'UIP mène des activités en faveur de l'égalité des sexes dans plusieurs pays, comme la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, la Sierra Leone et la Turquie. Une bonne partie des travaux consacrés aux droits de l'homme est réalisée par le Comité des droits de l'homme des parlementaires, qui célébrera son 40<sup>ème</sup> anniversaire pendant la 135<sup>ème</sup> Assemblée. L'Assemblée verra aussi le lancement d'un nouveau guide sur le droit international humanitaire, élaboré conjointement avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Les activités de l'UIP visant à renforcer les parlements se sont poursuivies au niveau national en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, en Egypte, au Myanmar et en Palestine. Le Rapport parlementaire mondial sera publié en 2017, tandis que l'édition de 2016 du Rapport mondial sur l'e-Parlement, qui porte sur l'emploi de nouvelles technologies pour améliorer les travaux des parlements, est parue. Des efforts sont faits pour inciter l'UIP à collaborer plus efficacement avec ses partenaires et la collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a été renforcée à cette fin. L'Organisation a conclu des accords de financement avec certains Parlements membres en vue de soutenir ses activités. Le Président comme le Secrétaire général ont poursuivi leurs contacts avec les Parlements membres, à qui ils ont offert le soutien de l'UIP, et dont ils ont sollicité le soutien en retour. Les activités relatives aux ODD se sont poursuivies et le nouvel Accord de coopération conclu entre l'UIP et l'ONU offrira une plus grande marge à la coopération aux niveaux mondial, régional et national, avec le soutien des organismes des Nations Unies, en particulier ONU Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

**Le Conseil directeur prend note du rapport du Secrétaire général.**

**b) Journée internationale de la démocratie  
(CL/199/5b)-R.1)**

**Le Secrétaire général** présente le rapport consacré à la Journée internationale de la démocratie (CL/199/5b)-R.1), qui souligne les activités menées par les parlements de 17 pays à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, le 15 septembre 2016. Tous les Parlements membres ont été encouragés à organiser des activités pour marquer l'événement. Les parlements qui souhaitent que leurs activités figurent dans le rapport sont priés de communiquer les informations pertinentes au Secrétariat et le rapport sera mis à jour en conséquence.

**Le Conseil directeur prend note du rapport sur la Journée internationale de la démocratie.**

**c) Dernières informations sur les archives de l'UIP**  
(CL/199/5c)-R.1)

**Le Secrétaire général** fait le point sur les projets concernant les archives de l'UIP, dont le calendrier était prévu sur trois ans. Les fonds nécessaires dépassent les moyens du budget ordinaire de l'Organisation ; il faut donc trouver des financements auprès de sources extérieures pour mener le projet à bien.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

Point 9 de l'ordre du jour

**COOPERATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES**  
(CL/199/9-R.1)

**Le Secrétaire général** présente le rapport sur la coopération avec le système des Nations Unies (CL/199/9-R.1), qui selon lui témoigne de la diversité des activités menées par l'UIP en coopération avec les entités des Nations Unies.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

Point 16 de l'ordre du jour

**AUTRES QUESTIONS**

**M. M. Kavakebian (République islamique d'Iran)** demande pourquoi le fil Twitter de la 135<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP est retransmis en continu dans la salle du Conseil directeur. Il diffuse des images offensantes pour certaines des délégations, qui n'ont pas leur place dans la salle du Conseil.

**M. T. Doherty (Canada)** dit que restreindre le fil Twitter constituerait une atteinte à la liberté d'expression.

A la suite d'une discussion à laquelle les représentants du **Canada**, du **Ghana**, de l'**Inde**, de la **République islamique d'Iran** et du **Kenya** ont participé, **le Président** dit que le Conseil directeur devra examiner la question de savoir s'il y a lieu de poursuivre la diffusion en continu du fil Twitter dans la salle du Conseil et, si oui, selon quelles règles. Il importe de garder l'équilibre entre le respect de la liberté d'expression et la nécessité d'empêcher la diffusion d'informations qui détournerait l'attention des débats du Conseil. Il faudra trouver le moment opportun pour discuter de la question de manière plus approfondie.

**ETABLISSEMENT DU QUORUM**

**Le Secrétaire général** annonce que le quorum pour la 199<sup>ème</sup> session du Conseil directeur a été fixé à 114, les délégués participant à la première séance étant au nombre de 225.

*La séance est levée à 11 h 05.*

## Deuxième séance

Jeudi 27 octobre 2016

*La séance est ouverte à 9 h 10, sous la conduite du Président de l'Union interparlementaire (UIP), M. S. Chowdhury (Bangladesh).*

### Point 6 de l'ordre du jour

#### **SITUATION FINANCIERE DE L'UIP**

(CL/199/6-R.1)

**Le Secrétaire général**, présentant le rapport sur la situation financière de l'UIP au 31 juillet 2016 (CL/199/6-R.1), dit que la situation financière globale de l'Organisation est positive ; l'exécution du budget est sur la bonne voie, sans dépassement des recettes et des dépenses projetées. Les recettes provenant des contributions des Membres ont été plus élevées que prévu en raison des ré-affiliations des Parlements des Comores et de l'Egypte, et de l'affiliation du Guyana ainsi que du changement de statut de l'Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants, qui d'Observateur est devenue Membre associé. Depuis le début de 2016, quelque CHF 2 millions en contributions volontaires ont été versés, pour un total, à ce jour, de CHF 4,1 millions. Il faut espérer que la cible de CHF 4,3 millions fixée dans le budget 2016 sera atteinte d'ici la fin de l'année. Le montant exact des recettes provenant des investissements ne sera pas connu avant la clôture de l'exercice, dès que les intérêts auront été comptabilisés dans les comptes de l'UIP, mais la performance du marché indique que les objectifs de l'année seront atteints.

En ce qui concerne les dépenses, la 134<sup>ème</sup> Assemblée à Lusaka a coûté 10 pour cent de plus que prévu mais, grâce aux économies réalisées sur d'autres coûts, les dépenses excédentaires ne devraient dépasser le budget que d'environ trois pour cent. Les dépenses consacrées à la gestion, la gouvernance et aux contrôles internes ont été inférieures de 6 pour cent aux prévisions budgétaires. Les dépenses destinées à accroître la notoriété de l'UIP sont aussi inférieures au budget. Les dépenses de programmes sont conformes à ce qui était prévu tant au titre du budget ordinaire que des contributions volontaires. Les dépenses des Services administratifs sont conformes à ce qui est inscrit au budget. Les recettes de l'UIP ont atteint CHF 9,2 millions. Plusieurs pays ont versé leurs arriérés de contribution et le tableau des contributions impayées devra être mis à jour en conséquence. Le solde du Fonds de roulement s'élève à CHF 8,5 millions. Des dépenses d'équipement ont été engagées pour remplacer le matériel informatique obsolète du Secrétariat et pour investir dans la refonte du site web de l'UIP, qui a bénéficié du soutien financier du Conseil national de la Fédération des Emirats arabes unis. Enfin, les actifs de la Caisse de prévoyance résiduelle pour les anciens employés s'élèvent à CHF 6,8 millions et servent à payer les pensions de 10 anciens employés ou de leurs épouses et à couvrir les prestations résiduelles dont bénéficient cinq employés actuels.

**Mme M. Ionova (Ukraine)** demande si le budget 2017 prévoit un poste pour la tenue de la deuxième Assemblée de l'UIP dans un autre lieu, par exemple à Genève, le site de Saint-Pétersbourg n'ayant pas encore été approuvé.

**Le Secrétaire général** répond qu'une provision à cet effet a été prévue au point 7 du budget 2017 – Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires.

**M. F. Rabbi (Bangladesh)** propose que les prélèvements sur le Fonds de roulement suivent un ordre de priorité plutôt que d'être généralistes. Ils pourraient par exemple être utilisés pour couvrir des dépenses liées aux activités humanitaires ou aux opérations de maintien de la paix.

**M. K. Ornfjäder (Suède)** explique que le montant de CHF 119 000 ne devrait être prélevé du Fonds de roulement qu'en cas de nécessité absolue. Quoi qu'il en soit, il faudra réapprovisionner le fonds.

**M. R. del Picchia, Président du Sous-Comité des finances**, confirme l'explication de l'intervenant précédent, précisant que tout retrait doit faire l'objet d'une décision formelle, l'objectif étant de réduire les prélèvements et de faire en sorte qu'ils soient remboursés au plus vite.

**Le Conseil directeur prend note du rapport sur la situation financière de l'UIP au 31 juillet 2016.**

**Le Président** rappelle que, lors de la réunion précédente à Lusaka (Zambie), le Comité exécutif a envisagé la création d'un Fonds de solidarité parlementaire. Le Comité exécutif a examiné une version révisée de la proposition qui avait été établie par le Secrétariat et a recommandé au Conseil directeur d'approuver la création du Fonds.

**Il en est ainsi décidé.**

**Le Président** annonce que deux Parlements, ceux de la Gambie et de la Somalie, ont accumulé plus de deux ans de retard dans le paiement de leurs contributions et ont donc perdu leur droit de vote conformément aux Statuts et Règlements de l'UIP. Le Parlement de Djibouti a versé le montant total de ses arriérés de contribution et le Parlement du Soudan du Sud a acquitté une partie de ses arriérés ; ces deux parlements ne sont donc plus soumis aux restrictions de droit de vote. Les Parlements du Congo et du Honduras risquaient la suspension prévue à l'article 5.3 des Statuts, mais le Congo a indiqué qu'un versement suffisant serait effectué pour éviter la suspension. Quant au Honduras, plusieurs pays du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) ont recommandé qu'il soit encouragé à régler ses arriérés et à conserver sa qualité de Membre de l'Organisation. Dans cette optique, le Comité exécutif recommande que le Conseil directeur reporte sa décision de suspendre ces deux parlements jusqu'à sa prochaine session, dans l'espoir qu'un paiement suffisant sera effectué pour qu'ils puissent rester Membres de l'UIP.

**Il en est ainsi décidé.**

Point 7 de l'ordre du jour

**PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2017**  
(CL/199/7-P.1)

**M. R. del Picchia (France), Président du Sous-Comité des finances**, présentant le projet de programme et de budget pour 2017 (CL/199/7-P.1) et les résultats des discussions du Comité exécutif à ce sujet, dit que 2017 est une année de transition entre deux stratégies de l'UIP et que, par conséquent, le tableau matriciel qui accompagne le budget ne sera finalisé qu'une fois que la Stratégie révisée de l'UIP pour 2017-2021 aura été adoptée. Après l'adoption de la Stratégie, le Sous-Comité des finances fera les ajustements nécessaires à l'annexe du budget.

La réduction de 8,4 pour cent des contributions des Membres en 2016 s'est traduite par une baisse des ressources, qu'il a été difficile de compenser. Pour cette raison, le Sous-Comité des finances a été prié de prélever CHF 119 000 sur le Fonds de roulement, à titre de mesure transitoire, pour combler le déficit de financement si nécessaire. La hausse des dépenses d'environ CHF 297 000 correspond à l'amélioration de la sécurité au Siège, au renforcement des communications et au réaménagement du site web de l'UIP. Il faut donc trouver un équilibre entre la diminution des recettes, l'augmentation des dépenses et les retraits du Fonds de roulement. Le Sous-Comité a recommandé une légère hausse – de 1,5 pour cent – des contributions des Membres, qui représentera des recettes de CHF 150 000 et coïncidera avec l'entrée en vigueur du barème révisé des contributions basé sur le nouveau barème de l'ONU. Ces recettes, ainsi que les économies réalisées grâce à la réduction des dépenses, équilibreront le budget 2017. Malgré ces économies, tous les projets et les programmes seront maintenus.

Les contributions volontaires constituent également une des sources principales de financement de l'Organisation ; le Président et le Secrétaire général n'ont pas ménagé leurs efforts pour encourager les contributions volontaires, qui sont passées de CHF 3 millions à CHF 4 millions, et qui généreront un revenu découlant des frais de 8 pour cent imposés sur les activités menées grâce à ces fonds. Dans ce cas, il ne faudrait prélever que CHF 100 000 sur le Fonds de roulement. Il n'est fait appel au Fonds que si c'est absolument nécessaire, ce qui n'avait pas été le cas jusqu'à présent.

**Le Conseil directeur approuve le projet de budget consolidé 2017, tel qu'il figure dans le document CL/199/7-P.1.**

Point 8 de l'ordre du jour

**STRATEGIE DE L'UIP POUR 2017-2021**  
(CL/199/8-P.1)

**Le Secrétaire général**, présentant le projet de Stratégie révisée de l'UIP pour 2017-2021 (CL/199/8-P.1), dit que la révision a été un processus exhaustif et mené en consultation avec les Membres. Il espère que le document soumis au Conseil reflète leur volonté commune de mieux cibler les travaux de l'Organisation. Aucun effort n'a été ménagé pour bien circonscrire les domaines prioritaires des cinq années à venir, en s'attachant à consolider les acquis au lieu de disperser les ressources de l'Organisation.

La Stratégie renoue avec les origines de l'UIP, en mettant l'accent sur la consolidation de la paix. Elle engage les parlements à contribuer à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les travaux sur l'égalité des sexes et la promotion de l'autonomisation des jeunes parlementaires sont devenus deux objectifs stratégiques distincts, pour que les deux domaines d'activités bénéficient de toute l'attention qu'ils méritent. De nouveaux angles d'intervention ont fait leur apparition dans l'Objectif 4 : contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité, notamment par la lutte contre le terrorisme et le désarmement. La Stratégie présente aussi une liste d'initiatives dans cinq domaines d'activités, que les Membres jugent nécessaires à la réalisation des Objectifs. La nécessité de renforcer la coopération de l'UIP avec ses partenaires, en particulier avec l'ONU, est mise en évidence tout comme l'importance d'utiliser les nouvelles technologies pour faciliter les travaux de l'Organisation. La Stratégie pose le cadre de l'action future, qui sera intégré dans le budget 2017.

**M. P. Katjavivi (Namibie)** se réjouit de l'accent mis par la Stratégie sur les partenariats, qui sont un aspect très important des travaux de l'UIP.

**Le Président** ajoute que la Stratégie est un moyen important d'illustrer les valeurs fondamentales de l'Organisation et d'assurer une approche ciblée, structurée et organisée de ses travaux. Un plan de travail, qui s'appuie sur la Stratégie, sera établi chaque année. Il est essentiel que l'Organisation dispose de ressources suffisantes pour pouvoir mettre les plans à exécution avec efficacité.

**Le Comité directeur approuve la Stratégie révisée de l'UIP pour 2017-2021.**

Point 10 de l'ordre du jour

**RAPPORTS SUR DE RECENTES REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP**

- a) **Séminaire régional (Europe centrale et Europe de l'Est) sur le thème *Les parlements et la mise en œuvre des Objectifs de développement durable***  
(CL/199/10a)-R.1)

**M. A.-C. Mitú (Roumanie)**, présentant le rapport contenu dans le document CL/199/10a)-R.1, dit que le Séminaire régional a été organisé conjointement par le Parlement de la Roumanie et l'UIP en avril 2016, pour donner suite à la réunion régionale sur la mise en œuvre des ODD tenue à Bucarest en 2015. Le Séminaire portait principalement sur l'Objectif 16 – relatif à la "gouvernance" – l'accent étant mis sur sa pertinence particulière pour les parlements. Les participants ont discuté des moyens d'intégrer et d'institutionnaliser les ODD dans le travail parlementaire en vue de renforcer la cohérence des politiques. Les parlements ont été encouragés à promouvoir l'éducation au développement durable, qui doit jouer un rôle de catalyseur, en veillant à créer un environnement propice au dialogue et à la coordination entre les parties prenantes dans la réalisation des ODD. A cet égard, les outils de l'UIP pourraient être particulièrement utiles.

- b) **Séminaire régional sur le thème *Harmoniser les synergies pour des actions parlementaires d'envergure contre la traite et le travail des enfants et renforcer la coopération Sud-Sud et triangulaire***  
(CL/199/10b)-R.1)

**Le Président** appelle l'attention du Conseil directeur sur le rapport figurant dans le document CL/199/10b)-R.1.

**c) Réunion parlementaire dans le cadre de l'Assemblée mondiale de la Santé**  
(CL/199/10c)-R.1)

**Mme P. Locatelli (Italie)** présente le rapport figurant dans le document CL/199/10c)-R.1 sur la réunion parlementaire qui a eu lieu dans le cadre de la 69<sup>ème</sup> Assemblée mondiale de la Santé.

A cette occasion, les parlementaires se sont de nouveau engagés à promouvoir la santé et le bien-être aux niveaux national et mondial et ont insisté sur les mesures à prendre pour que les responsables rendent des comptes à raison de leurs engagements en matière de santé. Les parlementaires doivent devenir les artisans du changement grâce à leurs fonctions clés en matière d'élaboration des lois, d'approbation des budgets et de contrôle de l'action du Gouvernement. Des parlementaires des quatre coins du monde ont partagé des exemples de mesures audacieuses qu'ils avaient prises pour répondre aux besoins des femmes, des enfants et des adolescents et inscrire la santé au premier rang des programmes nationaux. Ils ont demandé qu'une telle réunion se tienne régulièrement lors des prochaines Assemblées mondiales de la Santé.

**d) Table ronde sur l'eau (pour la région du Moyen-Orient)**  
(CL/199/10d)-R.1)

**Le Président** appelle l'attention du Conseil directeur sur le rapport figurant dans le document CL/199/10d)-R1.

**e) Réunion parlementaire à l'occasion de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida**  
(CL/199/10e)-R.1)

**Mme G. Katuta (Zambie)**, présentant le rapport figurant dans le document CL/199/10e)-R.1, dit que cette réunion a permis d'insister sur l'importance cruciale de l'engagement national pour venir à bout de l'épidémie du sida. Les participants ont échangé des exemples de mesures qu'ils avaient prises pour répondre aux besoins des populations vulnérables. Ils ont noté avec regret que les préjugés l'emportaient toujours sur les faits et les preuves dès lors qu'il s'agissait du VIH/sida. Trop souvent, la stigmatisation et la discrimination continuent de faire obstacle au dépistage volontaire et au traitement. Pour surmonter l'obstacle, les parlementaires doivent jouer le rôle d'éducateur et de modèle. Plusieurs participants se sont dits préoccupés par la dépendance de leur pays à l'égard des donateurs pour le traitement du VIH, leur financement s'interrompant dès que le pays passe de la catégorie "à revenu faible" à celle de "à revenu intermédiaire". Certains participants se sont également engagés à continuer d'apporter leur soutien à leurs collègues.

**f) Session annuelle 2016 de la Conférence parlementaire sur l'OMC**  
(CL/199/10f)-R.1)

**M. K. Ornfjäder (Suède)**, présentant le rapport contenu dans le document CL/199/10f)-R.1, dit que la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est une entreprise commune de l'UIP et du Parlement européen et un forum global en faveur de l'action parlementaire dans le domaine du commerce et du développement international. La session annuelle 2016, qui a réuni plus de 400 participants, avait pour thème principal le futur de l'OMC. L'un des moments forts de la session a été l'audition avec M. Karl Brauner, Directeur général adjoint de l'OMC. Les participants ont souligné qu'il est important que tous les membres de l'OMC mettent en œuvre les décisions du "Paquet de Bali" de 2014 et du "Paquet de Nairobi" de 2015 et capitalisent sur les progrès des négociations commerciales. Compte tenu de l'importance du commerce des services, et donc du développement, il faut redoubler d'efforts pour encourager la participation et l'intégration des pays les moins avancés à l'économie mondiale des services. Il faut réduire les obstacles au commerce liés aux chaînes d'approvisionnement pour permettre aux PME de profiter de la chaîne de valeur mondiale. L'UIP doit continuer de travailler avec l'OMC pour accélérer l'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges conclu à Bali, en encourageant les Parlements membres à ratifier l'Accord.

**g) Conférence mondiale sur l'e-Parlement**  
(CL/199/10g)-R.1)

**Le Président** appelle l'attention du Conseil directeur sur le rapport figurant dans le document CL/199/10g)-R.1.

**h) Séminaire interrégional sur le renforcement des capacités parlementaires et la poursuite de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable**  
(CL/199/10h)-R.1)

**M. X. Wang (Chine)**, présentant le rapport figurant dans le document CL/199/10h)-R.1), dit que le Séminaire interrégional a été organisé conjointement par l'UIP et l'Assemblée populaire nationale de Chine. Les débats étaient axés autour de quatre thèmes : la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; l'initiative "*One Belt, One Road*"; la réalisation des ODD ; l'expérience nationale de la Chine dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. Des groupes de réflexion chinois ont aidé à encadrer les discussions et des visites sur le terrain ont été organisées à Guangxi, Guangdong et Shanghai. Les participants au séminaire sont convenus que la volonté politique était essentielle pour la réalisation des ODD et que les parlementaires avaient un rôle clé à jouer dans la mise en place d'une législation favorable à la coopération. Le Séminaire a abouti à un ensemble de recommandations et d'actions visant à renforcer l'engagement parlementaire envers la réalisation des ODD, en mettant l'accent sur l'importance d'appréhender les Objectifs dans une perspective nationale. A cet égard, l'expérience de la Chine a montré combien il était important d'accorder une attention particulière aux groupes les plus marginalisés de la société. Le transfert de nouvelles technologies est une étape cruciale de la réalisation des Objectifs.

**i) Réunion officielle en marge du Forum politique de haut niveau sur le développement durable sur le thème *Mobiliser les parlements en faveur des ODD***  
(CL/199/10i)-R.1)

**M. F. Hoohlo (Lesotho)** présente le rapport contenu dans le document CL/199/10i)-R.1 sur la réunion parlementaire en marge du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, à laquelle ont pris part 30 parlementaires de 16 délégations nationales. Une table ronde, animée par le Secrétaire général de l'UIP, a été organisée. Les exposés des intervenants et le débat qui a suivi ont offert une vue d'ensemble de la manière dont les parlements peuvent, grâce à leur rôle législatif, budgétaire et de contrôle, contribuer à mettre en œuvre les ODD. Les changements dans la composition des parlements étant assez fréquents, les participants sont convenus de la nécessité de préserver une mémoire institutionnelle parlementaire pour soutenir l'apport des parlementaires dans leurs efforts en faveur des ODD. Deux parlements ont rapporté que des motions en faveur des ODD avaient été adoptées, à l'issue d'un débat qui avait grandement contribué à sensibiliser les parlementaires sur la question. Les parlementaires doivent s'efforcer de participer aux examens de la mise en œuvre du Programme 2030 de leur pays. La nomination d'un point focal pour les ODD au sein du Parlement permet une meilleure coordination des politiques. Les ODD ne pourront être atteints que si l'on adopte une approche inclusive et participative et il faut que les parlementaires communiquent autant que possible avec leurs électeurs. Les ODD traitent de questions qui sont au centre des préoccupations des parlementaires et des citoyens et les posent dans un cadre cohérent.

**j) Sommet mondial des Présidentes de parlement**

**Mme A. Al Qubaisi (Emirats arabes unis)** dit que le Sommet mondial des Présidentes de parlement, qui se tiendra les 12 et 13 décembre 2016 à Abu Dhabi, aura pour thème *Ensemble pour façonner l'avenir*, et accueillera aussi des représentants des gouvernements, des entreprises, du monde scientifique et du monde universitaire ainsi que de la société civile. Le Sommet mettra à profit l'expertise des participants pour instaurer le changement et apporter ainsi une prospérité et une sécurité durables et relever les défis posés par un monde en rapide mutation. Ces défis étant tous interdépendants, seule une réponse harmonisée et unie entre les parlements et les partenaires - hommes et femmes - est possible. Le Sommet se terminera par l'adoption de la Déclaration d'Abu Dhabi, qui comprendra des recommandations portant sur les mesures concrètes pour continuer à aller de l'avant.

Une présentation audiovisuelle a été projetée en parallèle.

**Le Conseil directeur prend note des rapports sur les réunions spécialisées de l'UIP.**

Point 11 de l'ordre du jour

**ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES**

**a) Forum des femmes parlementaires**  
(CL/199/11a)-R.1)

**Mme M. Mensah-Williams (Namibie), Présidente du Bureau des femmes parlementaires**, présentant le rapport figurant dans le document CL/199/11a)-R.1, dit que le Forum s'est réuni pour la première fois sous ce nom, qui reflète sa vraie nature de structure permanente clé de l'UIP. Le Forum a axé ses débats sur la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, et en particulier, sur la résolution intitulée *La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif*. Le Forum s'est penché sur la manière de faire du parlement un endroit sûr et accueillant pour les femmes et insiste sur le besoin de changer les préjugés et les traditions qui font obstacle à la participation des femmes à la politique. Les hommes sont des alliés essentiels dans les activités politiques entreprises par des femmes et leur contribution est cruciale pour promouvoir le rôle de la femme en politique. La Commission permanente a accepté toutes les modifications du projet de résolution que le Forum a proposées.

Un débat paritaire a été organisé sur la violence à l'encontre de parlementaires. Le débat a été orienté par les travaux du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP et le Bulletin thématique de l'IPU intitulé *Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires* qui vient de paraître. Lorsque les femmes sont minoritaires au parlement, les risques qu'elles soient victimes d'abus, et en butte aux stéréotypes et à la stigmatisation, sont plus grands. L'action parlementaire est cruciale pour mettre fin à la violence faite aux femmes. Les parlements qui tolèrent le harcèlement et la violence à l'endroit des femmes bafoient leurs propres valeurs démocratiques. Le Forum s'est également penché sur les droits des femmes et des filles en période de conflit, en soulignant l'importance des soins de santé, de l'éducation, de l'enseignement et des activités génératrices de revenu comme moyens essentiels de prévenir la violence, le mariage précoce et l'exploitation. Les femmes doivent faire partie de la solution et prendre part à la conception de l'aide humanitaire. Il faut redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, particulièrement en associant les femmes à la prise de décisions, à tous les niveaux.

**Le Président** annonce que le Forum des femmes parlementaires a élu Mme K. Beteta (Pérou) au Bureau du Forum des femmes parlementaires.

**Le Conseil directeur prend note de l'élection de Mme Beteta.**

**b) Comité des droits de l'homme des parlementaires**  
(CL/199/11b)-R.1, R.2 et P.1)

**M. A.A. Gueye (Sénégal)**, membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires, rendant compte des travaux du Comité à sa récente session de Genève, dit que, au cours de sa session qui a marqué le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la création du Comité, le Comité a examiné 28 cas concernant la situation de 242 parlementaires dans 12 pays. Le Comité a tenu six auditions avec des délégations et des plaignants. Ces auditions sont essentielles pour le travail du Comité en ce sens qu'elles lui permettent de mieux comprendre les cas dont il est saisi, d'exprimer ses préoccupations et de procéder à des échanges de vues.

**République démocratique du Congo**

Le Comité est saisi du cas de deux parlementaires, MM. Chalupa et Fayulu. Le cas du premier est devant le Comité depuis déjà un certain temps. Un passeport a été délivré à M. Chalupa pour des motifs humanitaires et il a été autorisé à se rendre à l'étranger pour des soins médicaux. Néanmoins la question de sa nationalité se pose toujours et le Comité exhorte les autorités à régulariser d'urgence sa situation, en reconnaissant sa citoyenneté congolaise. Quant à M. Fayulu, qui a été détenu arbitrairement par les services du renseignement, avant d'être

grièvement blessé lors d'une manifestation de l'opposition, le Comité demeure préoccupé par l'absence de réaction de la part du système judiciaire, d'autant que la situation politique dans le pays est de plus en plus tendue. Le Comité engage les autorités à diligenter une enquête indépendante et à traduire les auteurs de ces faits en justice.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les décisions du Comité relatives au cas de M. Chalupa et à celui de M. Fayulu.**

#### **Equateur**

Le Comité est saisi du cas de l'ancien parlementaire M. Jiménez Cabrera, qui a été condamné pour diffamation du Président de l'Equateur en 2013. Il voit un sujet de grave préoccupation dans l'emprisonnement de M. Jimenez Cabrera et la lourde amende qui lui a été imposée alors qu'il ne faisait, semble-t-il, qu'exercer son droit à la liberté d'expression. Le Comité s'inquiète d'apprendre que de nouvelles accusations, identiques aux premières, ont été portées contre lui. Il demande des éclaircissements à ce sujet, notamment sur ce qu'il en est de la première condamnation.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité concernant le cas de M. Jiménez Cabrera.**

#### **Venezuela**

Les relations entre le Parlement et l'Exécutif vénézuéliens n'ont jamais été aussi tendues. Le Comité est saisi de plusieurs nouveaux cas, notamment celui de trois parlementaires de l'opposition, dont le mandat a été suspendu, il y a 10 mois, par décision judiciaire, sans autre information. Le Comité souhaite dépêcher une mission au Venezuela pour discuter de ce cas et d'autres dont il est saisi et prie par conséquent le Secrétaire général d'organiser une telle mission dans les meilleurs délais.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de 20 parlementaires vénézuéliens.**

#### **Cambodge**

A la suite de sa mission au Cambodge, le Comité a présenté au Conseil directeur, à sa session précédente à Lusaka, ses conclusions et recommandations préliminaires sur les cas dont il est saisi. Ses conclusions finales confirmaient ses craintes initiales. Les autorités cambodgiennes ont exprimé des réserves au sujet de ces conclusions, qui figurent en annexe du rapport à l'examen devant le Conseil directeur. Aucun progrès n'a été accompli dans le règlement des cas et le Comité appelle les autorités cambodgiennes à chercher des solutions pour résoudre le cas des 15 parlementaires concernés aussi vite que possible. L'UIP est prête à engager le dialogue et, au besoin, à apporter une assistance technique pour accélérer les procédures.

**M. Chiit Kimyeat (Cambodge)** dit que sa délégation, dont elle exprime les réserves, fait fermement objection à la décision du Comité des droits de l'homme des parlementaires, qui ne tient compte que de la position des plaignants et ne fait aucun cas de l'opinion des autorités cambodgiennes. Des poursuites pénales en bonne et due forme ont été engagées contre Um Sam An, Kem Sokha et Thak Lany, sujet que le Comité n'a pas abordé lors de sa réunion récente avec la délégation cambodgienne. L'intervenant estime que le Comité ne traite pas ces cas avec toute l'impartialité à laquelle il est tenu.

**M. A.A. Gueye (Sénégal)**, membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que le Comité s'est acquitté de son mandat avec rigueur. La délégation cambodgienne a été entendue, des réponses écrites ont été reçues et étudiées et, pendant la mission au Cambodge, la délégation du Comité a entendu les vues des autorités, des plaignants et de représentants de la société civile. Tous les aspects des cas ont été pris en compte dans les conclusions de la mission. Dans son rapport, le Comité insiste sur la nécessité de rétablir le dialogue.

**Le Secrétaire général** ajoute qu'il a été pris bonne note des réserves de la délégation cambodgienne. L'UIP fera son possible pour poursuivre le dialogue avec les autorités cambodgiennes, dans l'espoir que les cas pourront être résolus au plus vite et fera rapport au Conseil directeur à sa session suivante.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de 15 parlementaires cambodgiens et prend note des réserves exprimées par la délégation du Cambodge.**

#### **Maldives**

Le Comité a dépêché dernièrement une mission aux Maldives pour poursuivre les investigations concernant le cas de 33 parlementaires. Il remercie les autorités maldiviennes, qui ont fait le nécessaire pour que la mission puisse s'acquitter de son mandat. Les conclusions de la mission seront présentées au Conseil directeur à sa session suivante. Il convient d'appeler l'attention sur la situation de M. Mahloof emprisonné pour entrave à agent dans l'exercice de ses fonctions. Le Comité forme l'espoir que les autorités prendront les mesures nécessaires pour qu'il soit assigné à résidence pour le reste de sa peine.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de 33 parlementaires aux Maldives.**

#### **Turquie**

Le Comité a été saisi dernièrement du cas de quelque 55 parlementaires turcs du Parti démocratique populaire (HDP), qui ont été privés de leur immunité parlementaire sans qu'une enquête préalable soit menée ni qu'ils aient eu la possibilité de se défendre. Ils sont sous le coup de 600 chefs d'accusation différents et craignent d'être arrêtés incessamment. Le Comité considère que, compte tenu de la gravité des cas et de la situation actuelle en Turquie, il serait préférable de chercher une solution globale plutôt que de traiter chaque cas séparément. Le Comité compte coopérer étroitement avec les autorités turques à cette fin.

**Mme B. Aslan (Autriche)** dit que seule une politique de paix permettra de réduire le nombre de réfugiés qui cherchent à se mettre en sécurité et à préserver la démocratie. Deux hommes politiques kurdes viennent d'être arrêtés. Cette arrestation, et les cas dont est saisi le Comité des droits de l'homme des parlementaires, font penser que le Gouvernement turc s'apprête à emprisonner tous les membres du HDP pro-kurdes. Le Président du pays les a accusés en bloc d'être des terroristes, ce qui est inacceptable, et semble se préparer à étendre le coup de filet à toutes les municipalités kurdes, dont certains maires ont déjà été arrêtés. Si les citoyens sont privés de leur liberté, ils lutteront pour faire prévaloir leurs droits. La guerre et la détresse ne sont que trop répandues. Il faut mettre fin à une telle conduite, qui est illégale, et l'UIP doit prendre des mesures immédiates dans ce sens.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de 55 parlementaires turcs.**

#### **Oman**

Depuis 2014, le Comité est saisi du cas de M. Al Mamari, un parlementaire qui a été condamné à une peine de trois ans d'emprisonnement pour avoir participé à une manifestation publique. En 2015, le Comité s'est rendu à Oman dans l'espoir de trouver une solution. M. Al Mamari a été libéré en mai 2016 et le Comité a donc décidé de clore l'examen de son cas. Le Comité salue la bonne volonté et la détermination du Président du Majlis a' Shura, dont les efforts ont contribué au règlement du cas. Il regrette cependant que sa libération ne soit intervenue que quelques mois avant le terme de la peine d'emprisonnement de M. Al Mamari.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de M. Al Mamari.**

#### **Fidji**

Le Comité est saisi du cas de deux parlementaires de l'opposition, Mme Draunidalo et M. Tikoca, dont le mandat a été suspendu en raison de déclarations qu'ils ont faites au Parlement. Le Comité considère que leurs déclarations relèvent de l'exercice de la liberté d'expression et que la période de suspension est disproportionnée. Il appelle par conséquent le Parlement des Fidji à prendre les mesures nécessaires pour que les intéressés puissent reprendre leur mandat parlementaire.

**Mme M. Vuniwaqa (Fidji)** exprime les réserves de sa délégation sur les résolutions relatives aux deux parlementaires en question et regrette qu'il n'ait pas été tenu compte des dispositions constitutionnelles de son pays concernant la liberté d'expression. La constitution des Fidji restreint la liberté d'expression dans le contexte d'incitation à la haine à motifs discriminatoires, comme c'était le cas des deux parlementaires en question.

**M. A.A. Gueye (Sénégal)**, membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que la législation fidjienne avait été prise en considération par le Comité qui avait aussi tenu compte du droit international dans son analyse de la situation.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de Mme Draunidalo et à celui de M. Tikoca, deux parlementaires des Fidji et prend note des réserves exprimées par la délégation des Fidji.**

**M. A.A. Gueye (Sénégal)**, membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que les parlements et les droits de l'homme sont inextricablement liés. Lorsqu'il est porté atteinte aux droits des parlementaires dans tel ou tel pays, c'est l'institution parlementaire qui est en péril et les parlements du monde entier sont affaiblis. La solidarité parlementaire est donc essentielle et elle est au centre des travaux du Comité.

**Le Président** félicite le Comité des droits de l'homme des parlementaires à l'occasion de son 40<sup>ème</sup> anniversaire, saluant la mission unique au monde qui est la sienne. Il annonce que le Comité doit élire un membre en remplacement de M. J.-P. Letelier (Chili), dont le mandat a pris fin. La candidature de M. F. Pinedo (Argentine) a été reçue. Il considère que le Conseil souhaite approuver cette candidature.

**Il en est ainsi décidé.**

#### ***Lancement du Guide à l'usage des parlementaires sur le droit international humanitaire***

**Mme C. Beerli (Vice-Présidente, CICR)** dit que, depuis leur création, le CICR et l'UIP ont instauré un partenariat solide. Le droit international humanitaire n'est pas un concept abstrait, c'est un cadre de protection bien charpenté, qui doit être respecté. Encourager ce respect est la meilleure façon d'améliorer la vie de tous les peuples touchés par le conflit armé. Les parlementaires sont à l'avant-garde des efforts déployés pour faire en sorte que le droit international humanitaire soit effectivement appliqué. Le guide propose des orientations pratiques sur la façon de jouer ce rôle, fournit des modèles d'instruments et des documents de référence qui peuvent être utiles aux pays pour adhérer aux traités de droit international humanitaire et décrit les outils disponibles pour faciliter la mise en œuvre complète du droit international humanitaire.

Les mesures prises en temps de paix sont extrêmement importantes : mieux on comprend les notions du droit international humanitaire en temps de paix, plus grandes sont les chances qu'elles soient appliquées en temps de guerre. Les parlements ont le pouvoir d'apporter des changements. Les manières dont les parlementaires peuvent agir sont nombreuses : voter en faveur de la ratification d'instruments internationaux et adopter les lois d'application, veiller à ce que les forces armées et les forces de police reçoivent la formation voulue et budgétiser de telle façon que les ressources nécessaires soient allouées pour la mise en œuvre et les activités d'application. Il s'agit d'une responsabilité collective et les parlementaires doivent réfléchir à ce qu'ils pourraient faire pour changer les choses dans leur domaine de compétence.

Le Président de l'UIP, le Secrétaire général et la Vice-Présidente du CICR annoncent la parution du Guide conjoint sur le droit international humanitaire.

#### **c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/199/11c)-R.1 et P.1)**

**Mme D. Pascal Allende (Chili)**, Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, rend compte du rapport figurant dans le document CL/199/11c)-R.1. Le Comité a examiné divers points de vue quant aux possibilités de promouvoir la paix dans la région. Une table ronde sur l'eau a été organisée, mettant l'accent sur le rôle de l'eau, de la science et de la technologie à l'appui du dialogue et de la coopération, à laquelle ont aussi participé des experts techniques et des chercheurs. Au cours de sa session, le Comité a entendu un exposé d'un membre de la Knesset, qui a insisté sur la nécessité d'encourager l'innovation collective et la coopération

régionale, notamment dans le domaine de l'eau, qui pouvaient contribuer à rapprocher les pays et à mettre fin au conflit. Les parlements ont un rôle à jouer dans la promotion de cette approche. Le Comité a décidé d'organiser d'autres tables rondes à l'avenir et a conclu en soulignant la bonne volonté manifestée par tous les participants d'œuvrer en faveur de la paix au Moyen-Orient.

**Le Président** explique que les travaux du Comité sont un très bon exemple des avantages qu'il y a à centrer les débats sur des questions communes, qui rapprochent les parties, et forme l'espoir que les travaux du Comité continueront à contribuer au rétablissement de la paix et à la stabilité au Moyen-Orient. Il annonce que le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient a décidé de modifier son règlement pour l'harmoniser avec celui des autres comités de l'UIP. Il considère que le Conseil souhaite adopter les modifications au règlement du Comité.

**Il en est ainsi décidé.**

**d) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire**  
(CL/199/11d)-R.1, P.1 et P.2)

**Mme M. Haj Hassan Osman (Soudan)**, Présidente du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, présente le rapport figurant dans le document CL/199/11d)-R.1 et informe le Conseil directeur de la récente mission au Liban, que le Comité a organisée pour évaluer les répercussions humanitaires de la crise des réfugiés sur les communautés hôtes. Une présentation PowerPoint bouleversante est projetée en parallèle de la présentation du rapport. La délégation a rencontré des réfugiés syriens dans des campements informels, des centres communautaires et des établissements de santé ainsi que des réfugiés palestiniens et des représentants du Gouvernement et du Parlement, notamment le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée nationale. Des représentants du HCR, du CICR et de plusieurs ONG ont également fourni des informations à la délégation.

D'après les estimations du Gouvernement libanais, environ 1,5 million de réfugiés se trouvent sur son territoire, le Liban étant ainsi le pays qui compte le plus grand nombre de réfugiés par habitant dans le monde. Quelque 500 000 réfugiés palestiniens se sont établis dans le pays. Les réfugiés syriens vivent dans des campements informels dans des zones urbaines et rurales. Il n'existe pas de camp de réfugiés syriens au Liban et la situation est dramatique.

Les pays voisins et les entités internationales qui aident le Liban ont été dépassés par l'ampleur des besoins. La réponse de l'aide humanitaire aux flux continus de réfugiés a été rapide, mais le problème est d'inscrire l'effort dans la durée. Plus de 50 pour cent des réfugiés syriens vivent sous le seuil de pauvreté extrême et n'ont donc pas les moyens de payer les frais d'un permis de séjour ; il est même difficile pour beaucoup de régulariser leur statut. Le risque, réel ou perçu, d'être arrêté et détenu est élevé. Les réfugiés n'ont pas le droit de travailler au Liban, ce qui accroît leur dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire et leur endettement.

Les conséquences sur la communauté hôte sont considérables. La Banque mondiale estime que le Liban a perdu environ 13,1 milliards de dollars dans le cadre de la crise depuis 2012. La pression sur la prestation de services dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la sécurité est énorme et le sentiment d'injustice et de frustration s'accroît dans la population. Environ un million d'enfants au Liban vit dans une situation de vulnérabilité. Malgré les efforts déployés pour offrir une éducation à tous les enfants, les écoles manquent de place. L'absence d'une solution politique immédiate au conflit syrien signifie qu'il faut trouver des solutions à moyen-terme pour les réfugiés et les populations locales. La délégation, qui a été frappée par l'ampleur de la tragédie humaine, a été impressionnée par l'envergure de la réponse apportée et de la générosité des autorités et du peuple libanais envers la population syrienne.

Le Comité plaide en faveur d'une augmentation des investissements de manière à générer la croissance économique nécessaire qui permettra au Liban de faire face à la crise et de créer des emplois. Les Parlements membres de l'UIP devraient mobiliser des fonds à cette fin et soutenir l'éducation au Liban. Il faut trouver une solution politique durable à la crise. Le Comité remercie les autorités et les partenaires au Liban qui ont tout fait pour faciliter le déroulement de la mission.

**M. Y. Jaber (Liban)** remercie les membres de la délégation qui s'est rendue au Liban et le Secrétariat de l'UIP d'avoir organisé la mission. Il approuve toutes les recommandations du Comité et exprime l'espoir qu'elles recevront le soutien du Conseil directeur.

**Mme H. Bsisu (Jordanie)** dit que les défis auxquels fait face le Liban sont en fait bien réels et que d'autres pays hôtes vivent la même situation, comme la Jordanie, où les ressources économiques, l'infrastructure, la cohésion sociale et les services de base sont mis à mal et où le

fardeau se fait sentir sans distinction sur les populations hôtes et les communautés de réfugiés. Il est essentiel d'apporter un soutien durable de sorte que tous les pays de la région puissent adopter une démarche globale pour faire face à la crise humanitaire, compte tenu de l'énorme fardeau qui pèse sur des pays déjà aux prises avec leurs propres problèmes. Les droits de l'homme sont universels et doivent donc s'appliquer à tous ceux qui vivent dans un pays donné, qu'ils soient réfugiés ou membres de la communauté hôte.

**M. A. Al-Ahmad (Palestine)** dit que sa délégation appuie les conclusions et les recommandations de la mission et espère que les parlements prendront en considération la question des réfugiés, quelle que soit leur origine. Il souhaite appeler l'attention sur la situation des réfugiés palestiniens, dont les souffrances ont encore été exacerbées par la crise syrienne et qui ont été forcés de fuir la République arabe syrienne pour chercher refuge au Liban.

**Mme H. Abbas (République arabe syrienne)** exprime l'espoir que les parlementaires du monde appuieront la République arabe syrienne dans ses efforts pour trouver une solution politique, seule solution viable qui permettrait aux réfugiés syriens de rentrer chez eux. Sa délégation a souhaité qu'un point d'urgence sur le terrorisme, qui est à l'origine de la crise syrienne, soit inscrit à l'ordre du jour de la 135<sup>ème</sup> Assemblée.

**Le Président** annonce que le Conseil directeur doit élire trois membres au Comité. Jusqu'à présent, seules deux candidatures ont été présentées, celle de M. K. Zulushev (Kirghizistan) et celle de Mme D. Figuera (Venezuela). Il considère que le Conseil souhaite élire ces candidats.

**Il en est ainsi décidé.**

**e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes**  
(CL/199/11e)-R.1)

**M. A. Jasem Ahmed (Emirats arabes unis)** présente le rapport figurant dans le document CL/199/11e)-R.1 et dit que le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a examiné la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP sur l'intégration de la dimension de genre et a évalué la participation des femmes à la 135<sup>ème</sup> Assemblée. En termes absolus, c'est à la présente Assemblée que les femmes ont été les plus nombreuses, mais ce n'est pas un record en termes de pourcentage. Il faut donc réfléchir aux moyens d'accroître la proportion de participation des femmes. Sur le nombre de délégations présentes comptant au moins deux délégués, 14 sont exclusivement composées d'hommes. Il doit y en avoir moins et un message clair est adressé aux Parlements membres pour leur faire comprendre que l'équilibre des sexes dans les délégations n'est pas négociable. Le Groupe se tient prêt à conseiller les délégations et à les aider à trouver les moyens de renforcer la participation des femmes.

La discussion a aussi porté sur la façon d'atteindre l'équilibre dans les structures de l'UIP. A cet effet, le Groupe a accepté une proposition visant à modifier les Statuts de l'UIP pour faire passer de 20 à 30 pour cent le nombre de femmes du Comité exécutif et espère que la modification proposée sera adoptée à la 136<sup>ème</sup> Assemblée en 2017. Des discussions et des consultations sur les moyens d'atteindre cet objectif se poursuivront et il faut redoubler d'efforts pour promouvoir l'égalité dans les groupes géopolitiques et les délégations. Le Groupe a examiné le bulletin thématique de l'UIP intitulé *Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires*, fruit d'une recherche considérable, qui met la lumière sur un sérieux obstacle à la démocratie et à l'égalité des sexes en politique.

**Le Président** annonce qu'il y a un poste vacant au Groupe du partenariat entre hommes et femmes et M. Jasem Ahmed (Emirats arabes unis) a soumis sa candidature. Il considère que le Conseil souhaite élire M. Jasem Ahmed.

**Il en est ainsi décidé.**

**f) Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant**  
(CL/199/11f)-R.1)

**Mme P. Locatelli (Italie)**, présentant le rapport figurant dans le document CL/199/11f)-R.1, dit que le Groupe consultatif a étudié la proposition de révision du mandat du Groupe pour tenir compte de la Stratégie révisée de l'UIP, des ODD et de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent. Le Groupe a décidé que ses principaux domaines d'intervention seront toujours la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, y compris le

VIH/sida ainsi que la santé sexuelle et génésique et les droits y afférents. Le Groupe se penchera aussi sur la couverture maladie universelle. Il a décidé de poursuivre les discussions sur le nom qu'il prendrait, mais, en attendant, l'appellation Groupe consultatif sur la santé était retenue.

Le Groupe a discuté de la façon on pourrait actualiser la résolution de l'UIP intitulée *L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?* pour refléter les derniers développements dans le domaine de la santé des femmes et des enfants. Il a examiné le projet d'additif à la résolution, auquel contribueront des partenaires techniques, avant de le soumettre pour adoption à la 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. Le Groupe a également évoqué la collaboration entre l'UIP et l'OMS en vue d'examiner les mesures législatives efficaces qui permettraient de mettre fin aux mariages précoces et a recommandé que la question des grossesses précoces et de leurs effets sur la vie des filles et des femmes soit également examinée. Enfin, le Groupe a discuté des préparatifs d'une manifestation parlementaire dans le cadre de la 70<sup>ème</sup> Assemblée mondiale de la Santé.

A l'occasion de la présente session de l'Assemblée de l'UIP, le Groupe a organisé, conjointement avec l'OMS et le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, une manifestation sur le thème : *Le rôle précurseur des parlements dans la protection de femmes, des enfants et des adolescents lors de crises migratoires, notamment dans les situations d'urgence humanitaire ou de fragilité*. Il est apparu qu'il était urgent de garantir le droit à la santé pour tous, y compris pour les migrants et le rôle des parlements à cet égard a été souligné.

**g) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP**  
(CL/199/11g)-R.1)

**M. S. Alremeithi (Emirats arabes unis)**, Président du Forum des jeunes parlementaires, présente le rapport figurant dans le document CL/199/11g)-R.1 et dit que le nombre de jeunes parlementaires qui ont participé à la 135<sup>ème</sup> Assemblée n'a jamais été aussi élevé. Le Forum a élu trois nouveaux membres et cherche à accroître encore le nombre de ses membres.

Le Forum a examiné des rapports de pays et a débattu des bonnes pratiques et des expériences en matière de réduction de l'âge de la majorité électorale. Les efforts menés pour encourager les jeunes à participer à la politique n'ont pas toujours porté leurs fruits. Bien des obstacles continuent de s'opposer aux candidatures de jeunes, en particulier d'ordre financier. Il faudrait envisager d'introduire des quotas et de sensibiliser le public pour que de plus en plus de jeunes puissent se présenter aux élections et faire progressivement leur entrée au Parlement. Le Forum s'est aussi penché sur les moyens de renforcer la participation des jeunes aux travaux de l'UIP et a décidé de demander au Comité exécutif de prévoir un siège de droit pour le Président du Forum. Il faudrait prendre des mesures, incitatives plutôt que punitives, pour favoriser l'inclusion de jeunes dans les délégations nationales participant aux Assemblées de l'UIP.

Le Forum a souligné l'importance cruciale de la coopération avec d'autres parlementaires pour favoriser la participation des jeunes et, en particulier, encourager et faciliter celle des jeunes femmes parlementaires. Un hommage a été rendu à Jo Cox, leur collègue britannique, assassinée en 2016 dans sa circonscription, dans l'exercice de ses fonctions. Un débat a été consacré à la question des atteintes aux droits de l'homme, qui ouvrent souvent la porte au conflit et au sort des jeunes qui sont souvent victimes de leur vulnérabilité face à la violence et à la radicalisation. Il faut que les parlements reconnaissent les organisations de jeunes et ceux qui défendent leurs droits comme d'importants alliés dans l'action qu'ils mènent pour dénoncer les atteintes aux droits de l'homme et y mettre fin.

Point 12 de l'ordre du jour

**136<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP (DHAKA, BANGLADESH, 1<sup>er</sup> – 5 avril 2017)**

**Le Secrétaire général** rappelle que, à sa session précédente, le Conseil directeur a décidé d'accepter l'offre du Bangladesh d'accueillir la 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. Le Président de l'UIP a personnellement participé aux préparatifs de l'Assemblée et toutes les questions relatives à l'organisation ont été dûment examinées. Le Comité exécutif a été informé des dispositions prises. La délégation du Bangladesh a donné l'assurance que les mesures nécessaires sont en place pour garantir la sécurité de tous les participants. Le Comité exécutif a pris note des informations qui lui ont été transmises et confirme qu'il recommande à l'UIP de tenir sa 136<sup>ème</sup> Assemblée à Dhaka, du 1<sup>er</sup> au 5 avril 2017.

**Le Conseil directeur approuve la recommandation du Comité exécutif.**

**M. F. Rabbi (Bangladesh)** remercie le Conseil directeur et le Comité exécutif de la confiance qu'ils accordent au Parlement du Bangladesh, qui se réjouit d'accueillir la 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Dhaka.

Point 13 de l'ordre du jour

**PROCHAINES REUNIONS INTERPARLEMENTAIRES**  
(CL/199/13-P.1)

**a) Réunions statutaires**

**Le Président rappelle** que, au cours de sa session précédente à Lusaka, le Conseil directeur a adopté une résolution relative à l'approbation préliminaire de la Fédération de Russie en tant qu'hôte de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, en attendant les résultats d'une évaluation technique. Les conclusions des deux missions d'évaluation menées depuis lors ont été examinées par le Comité exécutif. Celui-ci recommande au Conseil directeur de confirmer sa décision de tenir la 137<sup>ème</sup> Assemblée à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie).

**Mme M. Ionova (Ukraine)** dit que, même si la Fédération de Russie a satisfait aux exigences techniques nécessaires pour accueillir une Assemblée de l'UIP, accepter de tenir la 137<sup>ème</sup> Assemblée à Saint-Pétersbourg revient à encourager un Etat agresseur. Elle exhorte les Membres de l'UIP à voter contre la tenue de la 137<sup>ème</sup> Assemblée à Saint-Pétersbourg et les engage à ne pas être dupes en pensant qu'il serait possible d'avoir un dialogue libre et ouvert à une Assemblée en Russie. Ils ne devraient pas non plus fermer les yeux sur les actes illégaux commis par la Russie et reconnus comme tels par toutes les organisations internationales. Pendant la présente Assemblée, la Fédération de Russie a évité les contacts avec l'Ukraine. Ces huit dernières années, la Fédération de Russie a envahi la Géorgie, occupé la Crimée et déclenché des guerres sanglantes en Ukraine, dans les régions de Donetsk et de Lugansk, détruisant les foyers et les moyens de subsistance de la population et causant la mort de militaires comme de civils. Elle est à l'origine de la perte du vol MH17 de la Malaysian Airlines et a joué un rôle important dans la crise humanitaire qui sévit actuellement à Alep (République arabe syrienne). Elle demande qu'il soit procédé à un scrutin par appel nominal, conformément à l'article 29 du Règlement du Conseil directeur, pour déterminer si le Conseil directeur est effectivement en faveur d'accepter la Fédération de Russie comme hôte de la 137<sup>ème</sup> Assemblée.

**Le Président** annonce qu'il sera procédé à un vote par appel nominal pour décider si le Conseil directeur souhaite confirmer sa décision de tenir la 137<sup>ème</sup> Assemblée à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie). Il rappelle aux participants la procédure du vote.

**A la suite du vote par appel nominal, la décision du Conseil directeur de tenir la 137<sup>ème</sup> Assemblée à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) est confirmée.**

**M. B. Tarasyuk (Ukraine)** se félicite de la volonté du Conseil directeur de suivre le Règlement sur une question de grande importance pour sa délégation. Cependant, il reste gravement préoccupé par la décision. Sa délégation boycottera l'Assemblée et encouragera les autres délégations, qui souhaitent défendre les valeurs sur lesquelles reposent les droits de l'homme et la paix, à faire de même.

**Le Président** se dit satisfait que la délégation de l'Ukraine a pu exercer ses droits démocratiques en tant que membre du Conseil directeur et espère, qu'en définitive, elle participera à la 137<sup>ème</sup> Assemblée. Voter contre la décision de tenir l'Assemblée à Saint-Pétersbourg n'empêche en aucune façon l'exercice du droit d'y participer. La dissidence est fondamentale pour la démocratie.

**Mme V. Matvienko (Fédération de Russie)** exprime la gratitude de sa délégation au Conseil directeur, qui a décidé de permettre à la Fédération de Russie d'accueillir la 137<sup>ème</sup> Assemblée. L'Assemblée sera une occasion précieuse pour la Fédération de Russie de renforcer sa coopération avec l'UIP et de promouvoir un dialogue équilibré et ouvert. La déclaration de la délégation ukrainienne est regrettable. Tous les parlements qui souhaiteront participer à

l'Assemblée seront les bienvenus. Les autorités russes n'imposeront aucune restriction ; toutes les garanties nécessaires à cet égard ont déjà été données. Saint-Pétersbourg a déjà accueilli plusieurs forums et manifestations de haut niveau et possède toute l'infrastructure requise pour assurer le succès de l'Assemblée de l'UIP.

**Une vidéo mettant en vedette Saint-Pétersbourg est projetée.**

**Le Secrétaire général** annonce qu'aucune offre d'accueillir les Assemblées suivantes de l'UIP n'a été faite. La 138<sup>ème</sup> Assemblée aura donc lieu à Genève, à moins d'une nouvelle offre.

**b) Réunions spécialisées et autres**

**Le Secrétaire général** présente la liste des prochaines réunions et autres manifestations spécialisées, dont plusieurs ont déjà été approuvées par le Conseil directeur, telles qu'elles figurent dans le document CL/199/13-P.1. Aucune des réunions proposées n'aura d'incidence sur le budget ordinaire de l'Organisation. Les autres réunions, organisées depuis la publication de ce document, doivent être approuvées. Le Viet Nam a offert d'accueillir un séminaire régional pour la région Asie-Pacifique sur la mise en œuvre des ODD. Il a été proposé que le Conseil directeur charge le Secrétaire général de poursuivre les discussions avec les autorités vietnamiennes sur le fond de cette proposition. La réunion est organisée pour la région Asie-Pacifique, mais les représentants d'autres régions sont invités à y participer pour partager leur expérience et leurs bonnes pratiques. L'autre réunion qui sera accueillie par le Parlement du Mexique et portera sur l'inclusion financière des femmes, se tiendra au cours du premier trimestre de 2017. Il n'y aura aucune incidence financière pour l'UIP.

**M. A. Touizi (Maroc)** dit que le Maroc a également offert d'organiser une réunion régionale pour le Moyen-Orient, mais que le Secrétariat ne lui a pas répondu. Il espère recevoir une réponse.

**Le Président** remercie le Maroc de son offre, qui sera certainement acceptée, et dit que la réunion sera ajoutée à la liste des prochaines manifestations. Le Secrétariat discutera des détails avec la délégation marocaine.

**Le Conseil directeur approuve le calendrier des futures réunions interparlementaires.**

Point 14 de l'ordre du jour

**NOMINATION DE DEUX VERIFICATEURS INTERNES DES COMPTES  
POUR L'EXERCICE 2017  
(CL/199/14-P.1 et P.2)**

**Le Président** annonce que les candidatures relatives aux postes de deux vérificateurs ont été soumises par M. C. Ornfjäder (Suède) et M. G. Cuevas Barrón (Mexique). Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver les deux candidatures.

**Il en est ainsi décidé.**

Point 15 de l'ordre du jour

**ELECTIONS AU COMITE EXECUTIF  
(CL/199/15-P.2 à P.4)**

**Le Président** annonce que le Conseil directeur doit élire trois nouveaux membres du Comité exécutif en remplacement de Mme C. Cerqueira (Angola) et de M. Trang Van Hang (Viet Nam), qui ne sont plus membres de parlement, et de M. D. Vivas (Venezuela), dont le mandat a pris fin. Les candidatures de Mme I. Oliveira Valente (Angola) et de M. Nguyen Van Giau (Viet Nam) ont été reçues pour achever le mandat de leurs prédécesseurs et celle de Mme M. Y. Ferrer Gómez (Cuba), pour remplacer M. Vivas. Il considère que le Conseil souhaite élire ces trois candidats membres au Comité exécutif.

**Il en est ainsi décidé.**

Point 16 de l'ordre du jour

**AUTRES QUESTIONS**

**Lancement du nouveau site web de l'UIP**

**Le Secrétaire général** annonce que le nouveau site web de l'UIP, qui a été développé avec la généreuse aide financière et technique du Parlement des Emirats arabes unis, est prêt à être lancé. Le nouveau site présente l'identité visuelle de l'UIP : dynamique et interactif, il est disponible en anglais, en français, en espagnol et en arabe. D'autres fonctions seront ajoutées au fil du temps pour tenir compte des besoins du public cible de l'UIP. Une partie du contenu est toujours en cours de traduction et un second module comprenant un système de gestion des documents sera élaboré d'ici mai 2017.

**Le Président** dit qu'il espère que le nouveau site web permettra à l'UIP et à ses Membres de s'engager davantage en tant que "communauté d'utilisateurs". UIP TV sera lancée à la 136<sup>ème</sup> Assemblée à Dhaka. Il se félicite du partenariat avec les Emirats arabes unis, qui a grandement facilité le développement du site web.

**Le nouveau site web de l'UIP est inauguré.**

**Hommage à M. Mohamed Amani, chef du Service de reproduction de documents**

**Le Secrétaire général** dit que M. Mohamed Amani prendra sa retraite à la fin de l'année, après plus de 20 ans de travail exemplaire au service de l'UIP. Comme il a été responsable du Service de reproduction de documents pendant de nombreuses années, son visage est familier à de nombreux délégués. Le Secrétaire général remercie M. Amani pour son dévouement à l'Organisation et lui souhaite une retraite heureuse ; il invite les Membres à lui faire leurs adieux au cours de cette Assemblée, qui sera la dernière à laquelle il aura participé.

*La session est close à 13 h 35.*